

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°47 du 01/04/06

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Après la déclaration du président de la République, la réaction de la FSU

Le retrait du CPE toujours d'actualité !

Le Président de la République ne répond pas à l'attente des millions de jeunes, de salariés et de citoyens qui sont dans l'action pour le retrait du CPE.

Décidant de promulguer la loi, il rejette l'exigence portée massivement par le mouvement en cours. Il a même développé un nouveau plaidoyer en faveur du CPE. De façon contradictoire, il propose de ne pas appliquer la loi et de la modifier immédiatement ! Pourquoi alors promulguer ce texte ?

En fait, ce que propose le Président c'est le maintien du CPE : sous une version aménagée, il s'agit malgré tout d'un dispositif dérogatoire qui, pour les jeunes de moins de 26 ans, supprime leurs garanties face à l'arbitraire.

Obligé de tenir compte de la force du mouvement, le Président de la République essaye de la contourner pour maintenir le projet gouvernemental avec le minimum de modifications possibles.

C'est en amplifiant la mobilisation, notamment **le 4 avril**, que nous pourrons obtenir véritablement le retrait du CPE.

Paris le 31 mars 2006

GREVE ET MANIFESTATIONS LE MARDI 4 AVRIL

Voir affiche page 6

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'ETUDIANTS, DE LYCEENS ET DE SALARIES

**UNEF, CÉ, UNL, FIDL, CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires,
UNSA**

AMPLIFIER LA MOBILISATION :

LE 4 AVRIL NOUVELLE JOURNEE D'ACTION

Le succès des arrêts de travail, des grèves et la puissance des manifestations du 28 mars, leur caractère unitaire et intergénérationnel, tout comme la durée du mouvement et son ampleur dans les lycées et universités montrent une mobilisation historique, pour exiger le retrait du CPE et l'ouverture de négociations.

Il est urgent que les plus hautes autorités de l'Etat prennent la mesure de la situation et répondent sans ambiguïté à cette revendication. Pour éviter l'enlisement du pays dans une crise profonde, le gouvernement doit s'y résoudre. L'intersyndicale demande au Président de la République d'utiliser ses prérogatives constitutionnelles pour que le CPE soit retiré.

Les organisations syndicales réitèrent l'exigence de lever l'hypothèque du CPE en le retirant et à partir de là d'engager des négociations immédiates sur l'emploi, la précarité, les modalités d'accès à l'emploi, la formation et l'avenir des jeunes.

Elles appellent les salariés, les étudiants, les lycéens, dès aujourd'hui et tout au long de la semaine à s'appuyer sur la dynamique unitaire, à multiplier les initiatives pour exprimer leur exigence de retrait. Elles les invitent notamment à intervenir auprès de tous les parlementaires.

Les organisations syndicales sont déterminées à amplifier la mobilisation. Elles mettent le gouvernement en garde contre toute tentative de coup de force notamment en direction des étudiants et des lycéens. D'ores et déjà elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle d'arrêts de travail, de grèves et de manifestations le 4 avril.

Paris le 29 mars 2006

**Les dangereuses consignes orales de G. de Robien aux chefs
d'établissement : le communiqué du SNUEP-FSU**

Par l'intermédiaire des recteurs, le Ministre de l'Education nationale a adressé des consignes orales aux chefs d'établissement afin que tous les lycées soient ouverts jeudi matin 30 mars, y compris les établissements bloqués, **en recourant si nécessaire aux forces de l'ordre..**

Le SNUEP-FSU s'élève très fermement contre de telles méthodes et met en garde le gouvernement contre toute tentative de coup de force en direction des lycéens et des étudiants. Avec de telles méthodes, le gouvernement prend en effet le risque d'incidents sérieux, très probables, dans le contexte tendu créé par son entêtement à ne pas retirer un contrat massivement rejeté : le CPE.

Ces consignes provocatrices ne peuvent que faire réagir les personnels d'enseignement et d'éducation. Le SNUEP-FSU est résolu dans ces circonstances, à se tenir auprès des lycéens, en recourant si nécessaire à des arrêts de travail.

Paris, le 29 mars 2006

A propos de la circulaire de rentrée 2006

La concertation, c'est fini !

Chaque année à cette époque le ministère de l'Education nationale publie une circulaire qui fixe les conditions de la prochaine rentrée. Habituellement, avant de la diffuser à toutes les instances de l'administration, il l'envoyait pour avis aux organisations syndicales. Certes les avis ne modifiaient bien souvent le texte qu'à la marge ou pas du tout, mais cette année les organisations syndicales, en tout cas celles de la FSU, ont pris connaissance de la circulaire par la bande, après sa diffusion. En matière de dialogue social le Premier ministre imprime sa marque à tous ses ministres ! Au nom de tous ses syndicats concernés, la FSU a protesté par une lettre contre de telles méthodes qui ignorent la représentation des personnels.

Appliquer les lois au plus vite

La plupart des mesures préconisées par la circulaire s'inscrivent dans le cadre de « la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école » et dans celui de la « LOLF ». Pour cette dernière il s'agit d'un nouveau « pilotage » des finances publiques. Quatre programmes sont concernés pour l'éducation, des indicateurs devant permettre d'évaluer la réalisation des objectifs fixés dans les contrats passés avec les différents acteurs. Au nom de l'efficacité, la pression des critères de rentabilité sera permanente. Cela aura inévitablement et rapidement des conséquences sur la précarité, les conditions de travail, la qualité des formations... Le Ministère tente d'accréditer l'idée que le pilotage « doit être perçu et utilisé comme un levier puissant au service de la réussite des élèves » On ne peut qu'en douter au regard du concept de performance évoqué dans la circulaire.

Rentabilité et conséquences

Ainsi pour faire croître l'indicateur « taux de présence d'enseignant devant élève », l'Administration aura tendance à utiliser le potentiel des établissements ou à avoir recours à des personnels les plus précaires possible. La circulaire rappelle le principe des « remplacements de Robien », sans toutefois en préciser les modalités. Pour réduire l'indicateur « taux de sorties prématurées », une batterie de mesures est prévue : période d'accueil et d'adaptation, tutorat, suivi hebdomadaire, entretien individualisé... tout cela bien sûr à la charge des équipes éducatives, sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit prévu, une autre tâche qui va s'empiler sur toutes les autres !

La voie professionnelle

Les classes de troisième de découverte professionnelle de 6 heures pourront être implantées en Lycée professionnel à condition de dispenser tous les enseignements obligatoires de la classe de troisième. Dans le cas contraire, seul le module de 6 heures sera effectué au LP, qui devra passer des conventions avec les collèges. Dans ce dernier cas, on peut imaginer les problèmes d'organisation et les perturbations que cela occasionnera dans le suivi des élèves. Nous ne pouvons souscrire à ce genre d'organisation.. Le SNUEP exigera un bilan de l'ensemble des situations.

Il est regrettable de voir affirmer que le module de découverte professionnelle de 6 h concerne plus particulièrement des élèves volontaires à scolarité fragile. En matière d'innovation on pourrait espérer autre chose.

Concernant le « Lycée des Métiers », Le Ministère persiste dans son entreprise de réduction de l'offre de formation et dans son idée de substituer l'apprentissage aux formations à temps plein du Service Public. Il est recommandé aux retardataires de s'inscrire dans la démarche labellisation. Pour la création d'UFA (unités de formation par apprentissage) il est conseillé aux recteurs d'utiliser tout le panel des possibilités juridiques : plus les situations sont diversifiées, plus il est difficile de s'y opposer !

L'expression « apprentissage-junior » n'est pas utilisée, serait-elle honteuse ? Mais il est dit que : « *Pour les élèves qui en feront la demande, des parcours d'initiation aux métiers pourront être proposés dans les lycées professionnels et dans les centres de formation d'apprentis gérés par les EPLE* » dans quel but ? On l'ignore. Que deviendront ces jeunes l'année prochaine ? mystère !

Les nouveaux baccalauréats professionnels et ceux qui sont rénovés sont mentionnés, on peut s'en féliciter. C'est une réponse positive aux contradictions de la loi d'orientation qui prévoyait un resserrement de la diversité des baccalauréats professionnels. La réalité professionnelle et la pertinence des formations l'ont, semble-t-il, emporté. Aucune référence aux BAC PRO 3 ans n'est faite, alors qu'ils sont pourtant aussi inscrits dans la loi sur l'école, mais aux regards des bilans de fonctionnement et de l'orientation, on ne s'en plaindra pas !

Si le ministère reconnaît qu'il y a des discriminations dans la recherche des stages, on peut douter de l'efficacité de la solution proposée pour les réduire : des parrains mettant à disposition de leurs filleuls leur carnet d'adresses !

Nous ne pouvons qu'être effrayés de la pauvreté des propositions ministérielles. Visiblement les technocrates n'ont pas pris la mesure du problème. On ne peut que constater le travail qu'il reste à accomplir en matière d'égalité des chances et pour lequel le Ministère n'apporte aucune réponse au quotidien de nos élèves et aux difficultés rencontrées par les enseignants lors de la mise en place des périodes de formation en milieu professionnel.

Fonctionnement des EPLE

Le conseil pédagogique sera installé. « *Le texte législatif laisse une marge d'appréciation en ce qui concerne la composition, le fonctionnement et les attributions de ce conseil.* » il faut comprendre que cela permettra au chef d'établissement de désigner à sa guise les membres de ce conseil et de s'arroger un peu plus de pouvoir dans le domaine pédagogique. Dans le cadre des promotions au mérite certains y trouveront peut-être leur compte, mais l'ambiance des équipes éducatives n'y gagnera certainement pas. LOLF oblige, le conseil devra élaborer le volet pédagogique du projet d'établissement en cohérence avec le contrat d'objectifs signé avec l'autorité académique.

Le SNUEP ne saurait attribuer de crédit à une instance désignée par le Chef d'établissement. celle-ci ne saurait être représentative de la communauté éducative. Chacun connaît les modes de désignation des professeurs principaux, des correspondants disciplinaires, et l'on devine facilement l'usage qui sera fait du Conseil Pédagogique.

Un chapitre est consacré à la prévention de la violence, mais il s'agit plus de préconiser une attitude compassionnelle à l'égard des victimes que de lutter fermement contre la violence : il est plus facile et moins coûteux d'encourager les victimes d'agressions à porter plainte que de renforcer l'encadrement, la surveillance ou la possibilité d'infliger des sanctions en créant les postes nécessaires.

Formation continue et VAE

Les GRETA sont priés d'améliorer la qualité des formations et de réduire les coûts pour être concurrentiel sur le marché de la formation continue. Les services concernés devront faire face au triplement des dossiers de VAE, dont il est rappelé que c'est une des missions du service public d'éducation. La circulaire indique que si l'inscription à la VAE est gratuite, la phase d'accompagnement fait l'objet d'une facturation. On sait qu'elle atteint parfois des coûts exorbitants et très variables d'un lieu à un autre, il y aurait peut-être là matière au moins à harmonisation, si ce n'est à réglementation.

Aucune réponse n'est apportée aux demandes faites par les enseignants en matière de formation à la VAE et de prise en compte de leur travail, lors de leur présence dans les jurys de validation. Une première évaluation du fonctionnement des jurys, de leur pertinence ainsi que du dispositif d'accompagnement devrait être à l'ordre du jour.

Education et ...éducations

La circulaire se termine par l'éducation à la responsabilité, au développement durable, à la mixité et l'égalité entre les sexes, à la sécurité routière, à la santé, à la lutte contre le tabagisme et la prévention des conduites addictives, à la nutrition et à la lutte contre l'obésité, à la sécurité au travail, à la sexualité....

Toutes ces « éducations » sont certainement utiles, mais que devient au juste l'Education ? ...



Ils sont entêtés, mais commencent à céder.

Nous sommes unis et déterminés.

Nous allons gagner !

Le mardi 4 avril

**ENCORE PLUS
NOMBREUX
DANS LA GREVE
ET LES
MANIFESTATIONS**

A l'appel de tous les syndicats de salariés,
d'étudiants et de lycéens

- **Retrait du CPE**
- **Arrêt de la précarisation
et de toutes les régressions**